



CLUSTER PROTECTION NATIONAL RETRAITE ANNUELLE (12-13 Juin 2018) RAPPORT

I. Contexte

Le Cluster Protection en RDC a organisé une retraite du 12 au 13 Juin 2018, avec l'ensemble des coordinateurs des clusters protection et des sous clusters au niveau régional. L'Objectif principal de la retraite était de prioriser les axes d'intervention afin d'établir un cadre stratégique nationale pour le cluster protection en RDC, compte-tenu des évolutions depuis l'adoption de la dernière stratégie en 2016.

Les objectifs spécifiques étaient:

- Identifier, analyser les besoins de protection dans les contextes spécifiques
- Identifier les thèmes de protection clés, qui demandent une intervention au niveau national et local
- Identifier les défis et opportunités des points focaux de protection au niveau des CLIO, des clusters de protection régionaux et du cluster protection national en terme de coordination, analyse des besoins, partage de l'information, rapportage, plaidoyer, renforcement des capacités et de mobilisation des ressources)
- En lien avec la stratégie de protection de l'EHP, prioriser les axes d'intervention pour définir les objectifs généraux et spécifiques d'un cadre stratégique national de protection
- Présenter la stratégie de protection de l'Equipe Humanitaire Pays aux coordinateurs des clusters de protection et sous-clusters
- Revoir les mécanismes existants de coordination avec la MONUSCO et identifier les mécanismes appropriés en ligne avec les principes humanitaires

II. Résultats

Cette retraite étant la première depuis 4 ans a rappelé la nécessité de mieux travailler ensemble pour obtenir des résultats et impacts effectifs sur les populations affectées, et d'assurer une coordination renforcée entre acteurs humanitaire, acteurs de développement et gouvernement.

Ceci, à travers (i) des stratégies et priorités communes pour tous les membres du Cluster Protection, (ii) l'assurance d'une prévisibilité des actions de protection et (iii) la liaison entre humanitaire et développement,



mais aussi avec l'Etat, a qui « le rôle première revient dans l'initiative, l'organisation, la coordination de la mise en œuvre de l'aide humanitaire sur son territoire¹»

Pendant cette retraite, 5 présentations, 4 sessions de discussions et 2 exercices de groupe ont été menés.

A l'issue de ses travaux, le Cluster Protection National s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations faites lors de ces échanges et de mettre à jour sa stratégie nationale (voir plan d'action en annexe).

PRESENTATIONS

1. Stratégie de l'Equipe Humanitaire Pays (2018-2019)²

En ligne avec la politique du IASC sur la centralité de la protection, l'Equipe Humanitaire Pays a adopté une stratégie de protection (avril 18 – décembre 19).

Les participants se sont familiarisés avec le processus d'élaboration, les priorités de la stratégie et les responsabilités spécifiques du cluster protection pour sa mise en œuvre. Ceci inclut :

- 1) Gestion et partage de l'information de protection
- 2) Analyse des risques de protection et partage au niveau du CRIO et de l'EHP
- 3) Renforcement des liens entre humanitaire et développement, et avec le gouvernement de la RDC, dans la recherche de solutions, et
- 4) Promotion du cadre légal relatif aux Personnes Déplacées Internes à travers le renforcement de capacités des autorités et communautés locales.

Centralité de la protection

Un rappel sur la centralité de la protection a été fait à travers une revue de la Politique de l'IASC sur la centralité de la protection ; ainsi que des orientations sur les piliers de la centralité de la protection, dont l'intégration de la protection, la protection transversale et la mise en œuvre d'activités spécifiques de protection (appui au système judiciaire...).

Recommandations :

Centralité de la protection ;

¹ Résolution 46/182 de l'Assemblée Générale de l'ONU

² Présentation sur la Stratégie de l'Equipe Humanitaire Pays (2018-2019),

<https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/presentation-strategie-de-lehp-2018-2019>



- **Revue des termes de références des CRIO et ICR pour assurer que la centralité et la transversalité de la protection y sont clairement évoquées (EHP, OCHA) ;**
- **Formation des acteurs des autres secteurs d'intervention/clusters sur la centralité de la protection, et la protection transversale (Clusters).**

Plaidoyer ;

- **Assurer un partage régulier de messages clés et éléments de plaidoyer entre les Clusters Provinciaux et le Cluster Protection National (Coordination Cluster Protection)**

2. Réforme de l'architecture humanitaire en RDC³

La réforme humanitaire en RDC enclenchée en Octobre 2017 avec la dégradation de la situation humanitaire (déclenchement du « L3 »), l'expansion de la crise et le redécoupage administratif en RDC, a abouti à la révision des structures de coordination au sein du système humanitaire (CRIO, CLIO), l'établissement des capacités minimales requises pour le bon fonctionnement des clusters et la décentralisation des décisions de financement humanitaires (CERF, Fonds Humanitaire).

Recommandations

- **Les bureaux d'agences sur le terrain doivent s'aligner à la nouvelle architecture humanitaire par rapport aux « hub régionaux » pour faciliter la coordination des clusters.**

3. Cadres normatifs de protection

Revue de documents clés sur les PDIs:

- Principes Directeurs relatifs aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays
- GP20
- Convention de l'Union Africain sur la protection et l'assistance aux PDIs (Convention de Kampala)
- Pacte des Grands Lacs (CIRGL)
- Constitution de la DRC

La prise en compte de ces textes est primordiale dans l'analyse de protection et le plaidoyer faite par le Cluster Protection et ses membres.

Recommandations :

- **Répertorier les textes déjà traduits dans les langues locales par une consultation des membres du cluster protection et traduire ceux qui n'ont pas été traduits**

³ Présentation sur la Réforme de l'Architecture Humanitaire en RDC (Mars 2018), <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/presentation-reforme-de-larchitecture-humanitaire-en>



- **Partager les traductions avec l'ensemble des membres du cluster protection et Vulgariser les textes pour renforcer la prévention.**

4. Principes Humanitaires⁴

Rappel des 4 principes humanitaires : Humanité, Neutralité, Impartialité et Indépendance.

Le respect et l'adhésion aux principes humanitaires par les acteurs humanitaires sont d'importants facteurs qui renforcent l'accès et l'acceptation des communautés locales.

Recommandations

- **Former les membres du cluster protection sur les principes humanitaires, notamment la neutralité et l'impartialité**

5. Coordination Civilo-Militaire⁵ (OCHA)

Les Directives Nationales de Coordination entre les acteurs humanitaires et la MONUSCO élaborées par l'EHP et la MONUSCO en 2014 donnent des orientations opérationnelles sur les relations entre la MONUSCO et les acteurs humanitaires en RDC. Parmi ces orientations :

1. La coordination stratégique entre MONUSCO et acteurs humanitaires est assurée par le DSRSG/RC/HC au niveau national.
2. OCHA assure la liaison entre la MONUSCO et les acteurs humanitaires au niveau national et provincial, à travers la section appropriée au niveau national (CIMCOORD) ou le Chef de Bureau et/ou la section désignée pour les questions humanitaires (Affaires Civiles). Les acteurs humanitaires peuvent contacter directement si nécessaire. L'interaction entre humanitaires et la MONUSCO doit se faire en conformité avec les politiques convenues sur l'échange d'information.
3. Participation des acteurs humanitaires aux mécanismes de la MONUSCO : participation de OCHA et certaines agences des Nus, fonds et programmes aux JOC, Protection Working Group, Senior Management Group on Protection et autres rencontres ad-hoc. Le HCR participe comme chef de file Protection. En pratique la coordination du Cluster Protection participe à ces réunions.
4. Certaines sections de la MONUSCO peuvent participer de manière ad hoc a des réunions, cadres d'échanges des clusters. Les agences chef de file et co-coordonateurs peuvent décider des sections/composantes invitées et du niveau d'implication avec les membres des clusters.

⁴ Présentation sur les Principes Humanitaires, <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/presentation-sur-les-principes-humanitaires>

⁵ Présentation sur la Coordination Civilo-militaire Humanitaire, <https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/presentation-sur-la-coordination-civilo-militaire>



Recommandations

Coordination civilo-militaire

- Plaidoyer pour le renforcement de la coordination civilo-militaire auprès d'OCHA à travers le déploiement d'officiers CIMCOORD dans les CRIO et la mise en place de forum d'échange CIMCOORD).

Coordination avec la MONUSCO

- Encourager le BCNUDH à participer aux réunions du cluster protection.
- La section des affaires civiles de la MONUSCO (CAS) peut être invitée de façon ad hoc ; elle n'est pas un membre du cluster protection.

6. Protection Transversale

Le [Guide Pratique sur la Protection Transversale en RDC \(2015\)](#) a été parcouru pour rappeler aux participants la responsabilité de tous les acteurs d'incorporer les quatre principes de protection dans leurs interventions⁶. La protection transversale se définit comme un « Processus d'incorporation des principes de protection et de promotion de l'accès, de la sécurité et de la dignité dans l'aide humanitaire ». Les quatre principes de protection sont: Sécurité et Dignité, Equité, Redevabilité, Participation et Autonomisation.

Les responsabilités de chaque cluster (sécurité alimentaire, sante, EHA, éducation, CCCM, coordination, AME/Abris et protection), y compris celui de la protection ont été rappelées. Le guide comprend des *checklists* non-exhaustives des défis et exemples d'actions pour s'assurer de la qualité des programmes en ligne avec les principes de protection.

Recommandations :

- Adapter les *checklists* du guide de la protection transversale pour qu'elle soit mieux adaptée au contexte actuel de la RDC et aux contextes opérationnels des différents clusters sectoriels.
- Renforcer la vulgarisation des documents relatifs à la protection transversale auprès des différentes parties prenantes.
- Suivre la prise en compte de la protection transversale par les autres clusters et analyser le niveau de prise en compte.

7. Gestion de l'Information de Protection

Le Cluster Protection fait face à des défis dans la gestion de l'information et des données de protection. Un manque d'analyse dans les rapports, et de mécanismes de collecte de données sur les PDIs et retournés

⁶ Standards Minimums IASC pour la Protection Transversale



est constaté. La qualité des données sur la réponse apportée par les acteurs de protection reste faible ou partielles lorsqu'elles sont transmises au niveau national via les outils de rapportage tels que le tableau de bord humanitaire et la 3W (Qui Fait Quoi Ou ?). Les désaccords avec le gouvernement de la RDC sur le dénombrement des PDI reste un important défis auquel fait face la communauté humanitaire dans son ensemble.

Collecte de données⁷

Le nouvel outil 6W (Qui Fait Quoi, Ou, Quand, Pour Qui et Pour Combien ?) pour la collecte des données du cluster protection a été présenté aux participants. Cet outil a pour objectif principal de collecter les données sur la présence opérationnelle des acteurs humanitaires/développements membres du Cluster protection qui implémentent des projets/activités en vue d'un rapportage systématique. Il vise à corriger des lacunes dans le contenu et le rapportage des données de protection, faciliter l'évaluation de la performance au niveau de la réponse pour mieux orienter la prise de décision. Certains nouveaux éléments ont été intégrés à l'outil 6W, dont la désagrégation des données par âge et sexe, un « add-in » Calendrier et l'ajout des indicateurs sectoriels de la protection pour faciliter l'analyse des données renseignées dans le tableau 6W.

Reporting

Le cluster protection national a proposé un format de rapportage pour améliorer le flux d'information entre le niveau régional et National. Le format proposé est composé de 6 sections: mise à jour du contexte de protection (1), tendances de déplacements (2), lacunes dans l'assistance/gaps (3), défis rencontrés (4), appui demandé au niveau national -humanitaires, missions onusiennes et gouvernement- (5), et suivi de la mise en œuvre du plan d'action du cluster (6).

La mise à jour du contexte demande un travail de priorisation des problèmes majeurs de protection dans les provinces, en considérant tous les domaines de responsabilité du cluster protection (VBG, Protection de l'Enfance, Lutte Anti-Mine, Logement, Terre et Propriété).

Les participants ont observé que la section sur les tendances de déplacement (2) pourrait poser des problèmes vu la sensibilité du sujet du dénombrement des déplacés. Cette partie devrait se traduire par une analyse qualitative ou sur la perception des acteurs de protection par rapport à la dynamique générale des populations affectées et des alertes de mouvements.

Autres observations:

- 5) Nécessité d'ajouter une section « analyse » au format de rapport
- 6) Besoin de clarifier les définitions des informations demandées
- 7) Pour les tendances de déplacements, se référer aux chiffres RRMP

⁷ Présentation sur la collecte des données (Outil 6W),

<https://www.humanitarianresponse.info/fr/operations/democratic-republic-congo/document/presentation-sur-la-collecte-des-donnees-outil-6w>



- 8) Analyser sur la base des données qualitatives (profils des personnes affectées) vu le manque de fiabilité et consensus autour des données quantitatives

Recommandations

- **Partage d'un draft de format de rapportage par le cluster protection national prenant en compte les observations ci-dessus.**

DISCUSSIONS

1. Liens existants avec la MONUSCO et les Droits de l'Homme (BCNUDH)

Conformément aux lignes directrices de 2014, Le BCNUDH est un membre du cluster protection, les autres sections civiles peuvent être invitées de façon ad hoc :

« En général les groupes sectoriels sont des forums humanitaires qui ont lieu sans la participation d'acteurs militaires tels que la MONUSCO. Les sections militaires ou civiles de la MONUSCO sont invitées, en cas de besoins, par les coordinateurs des groupes sectoriels pour traiter certaines questions ».

En pratique, les liens entre le cluster protection et la MONUSCO (sections civiles substantives et BCNUDH) varient selon les provinces et/ou hub régionaux. La participation de la MONUSCO aux rencontres du cluster protection reste irrégulière au Maniema, Tanganyika, Grand Kasai, et inexistante au Sud-Kivu. Dans le Nord-Kivu, les sections civiles Protection de l'Enfance et le BCNUDH participent régulièrement aux rencontres du cluster protection.

Echange entre le BCNUDH et la section des affaires civiles de la MONUSCO :

Participation de la MONUSCO aux réunions du cluster protection :

- Les coordinateurs des clusters protection souhaitent une plus grande participation du BCNUDH et des sections civiles de la MONUSCO. Selon les lignes directrices de 2014, le BCNUDH est membre du cluster protection et les sections civiles peuvent être invitées de manière ad hoc si besoin.
- Le BCNUDH a rappelé la réduction drastique du budget global de la MONUSCO, qui a exigé une restructuration de ses services et interventions (fermeture de bases, arrêt de la collaboration avec FARDC, réorientation des activités DDR, QIP et CVR).

Partage d'information

- MRM et MARA : Le cluster protection souhaiterait avoir accès à ces données. Le BCNUDH a rappelé qu'elles restent strictement confidentielles lorsqu'il s'agit d'informations sensibles. La MONUSCO peut partager les statistiques et tendances issues de ces données et le BCNUDH partage son rapport mensuel sur les violations des Droits de l'Homme avec le public.



- Le cluster protection souhaiterait connaître la stratégie de la protection des civiles de la MONUSCO.

Coordination et plaidoyer :

Le Cluster Protection :

- Demande de prise en compte du principe « Ne Pas Nuire » par la MONUSCO. Il est important que la MONUSCO s'assure que les alertes et autres informations sensibles partagées par le cluster "ne nuisent pas " aux membres du cluster et à la population affectée.
- Remarque que l'arrêt de la collaboration (appui technique et financier) de la MONUSCO avec les FARDC contribue à l'augmentation des vols, pillages et violations des DH dans certaines provinces telles qu'en Ituri.
- Le changement dans la nouvelle approche DDR de la MONUSCO au Sud Kivu (DDR avec la communauté et pas avec les démobilisés) ne tient pas compte du cadre national DDR et va nuire aux interventions DDR des acteurs humanitaires.
- Manque de collaboration des structures communautaires (CLA) initiées par la MONUSCO dans les communautés.

La MONUSCO :

- La MONUSCO a une structure décentralisée : les plaidoyers pour des actions sur le terrain doivent être adressés aux chefs de bureau Terrain.
- Le Senior Management de la MONUSCO à demander aux personnels du terrain de s'assurer d'une coordination améliorée et renforcée des sections civiles avec les humanitaires, dont le cluster protection.



Elaboration d'un cadre national stratégique de protection

Quels sont les objectifs stratégiques du Cluster Protection ?

Les objectifs spécifiques du Cluster Protection tel qu'énoncés dans la précédente stratégie du Cluster Protection ont été discutés, avec une proposition de mise à jour, et reformulation de ces objectifs pour mieux les aligner à la stratégie de l'EHP :

Il s'agit de : Prévention, Transversalité de la protection, Amélioration de la réponse, Solutions, et Coordination.

Analyse de risques/problèmes de protection auxquelles font face les populations et identification de solutions (activités de réponse)

A travers 2 exercices de groupes, les participants ont identifié les risques/problèmes principaux de protection en RDC qui ont ensuite été approfondis par hub régional (CRIO) avec des propositions de solutions et points d'action qui serviront à orienter les stratégies de réponse et plans d'action nationaux des clusters protection au niveau régional et provincial.

Risques/problèmes principaux de protection en RDC en 2018 :

- Liberté de mouvement
- Présence des mines et REG et prolifération des armes légères et de petits calibres
- Conflits fonciers
- Recrutement d'enfants par miliciens et groupes armés
- Enfants séparés de leurs familles et non accompagnés
- Enlèvements d'enfants
- Discrimination des enfants sortis/ assimilés aux groupes armés
- Traite des êtres humains
- Persistance des tensions et conflits intercommunautaires
- Violences basées sur le genre exacerbées par la crise
- Extorsion de biens, et barrières illégales
- Arrestations arbitraires et tracasseries des autorités et groupes armés
- Non- accès aux services de base (Justice, éducation, soutien psychosocial)
- Occupation des établissements publics (écoles, hôpitaux)

Causes majeures des problèmes de protection en RDC en 2018 :

- Crise économique
- Activisme des groupes armés et insécurité
- Politisation des conflits entre groupes armés
- Criminalité urbaine



- Absence et/ou faible autorité de l'état, problèmes de gouvernance
- Manque de connaissance des populations sur leurs droits
- Impunité/non-application des textes de loi internationaux et nationaux
- Mouvements continus des populations du a la persistance des conflits/crises
- Crise de confiance entre forces de l'ordre et communautés
- Assimilation des communautés aux groupes armés
- Accès humanitaire (sécurité, non acceptation des acteurs humanitaires par les autorités et la communauté)

Activités de réponse envisagées ou recommandées par le cluster protection

- Mobilisation des ressources
 - Maintien des standards
 - Intégration de la protection
 - Renforcement du référencement
 - Renforcer la prise en charge
 - Renforcement de la recherche de solutions durables; identification des acteurs de développement et services proposés
 - Plaidoyer pour la restauration de l'autorité de l'état
 - Appui à la vulgarisation des textes juridiques et lois nationales, régionales et internationales
 - Renforcement des structures communautés de protection
- Les résultats détaillés de travaux de groupes sont présentés dans les annexes.



Recommandations Finales

Centralité de la protection

1. Revue des termes de références des CRIO et ICR pour assurer que la centralité et la transversalité de la protection y sont clairement évoquées (EHP, OCHA) ;
2. Formation des acteurs des autres secteurs d'intervention/clusters sur la centralité de la protection, et la protection transversale (Clusters).

Plaidoyer

3. Assurer un partage régulier de messages clés et éléments de plaidoyer entre les Clusters Provinciaux et le Cluster Protection National (Coordination Cluster Protection)

Réforme de l'architecture humanitaire en RDC

4. Les bureaux d'agences sur le terrain doivent s'aligner à la nouvelle architecture humanitaire par rapport aux « hub régionaux » pour faciliter la coordination des clusters.

Cadres normatifs de protection

5. Répertorier les textes déjà traduits dans les langues locales par une consultation des membres du cluster protection et traduire ceux qui n'ont pas été traduits
6. Partager les traductions avec l'ensemble des membres du cluster protection et Vulgariser les textes pour renforcer la prévention.

Principes Humanitaires

7. Former les membres du cluster protection sur les principes humanitaires, notamment la neutralité et l'impartialité

Coordination Civilo-militaire

8. Plaidoyer pour le renforcement de la coordination civilo-militaire auprès d'OCHA à travers le déploiement d'officiers CIMCOORD dans les CRIO et la mise en place de forum d'échange CIMCOORD).

Coordination avec la MONUSCO

9. Encourager le BCNUDH à participer aux réunions du cluster protection.
10. La section des affaires civiles de la MONUSCO (CAS) peut être invitée de façon ad hoc ; elle n'est pas un membre du cluster protection.

Protection Transversale

11. Adapter les checklists du guide de la protection transversale pour qu'elle soit mieux adaptée au contexte actuel de la RDC et aux contextes opérationnels des différents clusters sectoriels.
12. Renforcer la vulgarisation des documents relatifs à la protection transversale auprès des différentes parties prenantes.
13. Suivre la prise en compte de la protection transversale par les autres clusters et analyser le niveau de prise en compte.

Gestion de l'Information de Protection

14. Partage d'un draft de format de rapportage par le cluster protection national prenant en compte les observations ci-dessus.



Annexes

- Annexe 1 - [Plan d'action de l'atelier](#) du cluster protection Juin 2018
- Annexe 2 - [Travaux de Groupe – Analyse par Pole Régional – Kasai](#)
- Annexe 3 - [Travaux de Groupe – Analyse par Pole Régional – Sud-Kivu et Maniema](#)
- Annexe 4 - [Travaux de Groupe – Analyse par Pole Régional –Tanganyika](#)
- Annexe 5 - [Travaux de Groupe - Analyse par Pole Régional – Nord Est](#)
- Annexe 6 – [Restitution GT Objectif Stratégique – Coordination](#)
- Annexe 7 – [Restitution GT Objectif Stratégique – Améliorer la Réponse](#)
- Annexe 8 – [Restitution GT Objectif Stratégique – Solutions Durables](#)
- Annexe 9 – Restitution GT Objectif Stratégique – Prévention
- Annexe 10 – Restitution GT Objectif Stratégique – Protection transversale